

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 08 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 11 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Les gouvernements de Weimar et de Gotha ont, comme on sait, répondu affirmativement à la proposition faite par la Prusse de conclure un traité de commerce avec l'Italie. Le *Moniteur du soir*, dans son résumé hebdomadaire de la politique extérieure, annonce que le duché de Saxe-Meiningen vient de prendre la même détermination, et que le duché d'Altenbourg se montre disposé à se prononcer dans le même sens. L'adhésion des quatre duchés de Saxe serait ainsi acquise à la négociation que le cabinet de Berlin désire ouvrir avec l'Italie et qui doit impliquer la reconnaissance du roi Victor-Emmanuel sous son nouveau titre.

La *Correspondance provinciale* de Berlin, du 23 août, donne la teneur suivante de la convention conclue à Salzbourg :

L'exercice des droits sur les duchés sera dorénavant divisé suivant une base géographique, et appartiendra pour le Sleswig à la Prusse et pour le Holstein à l'Autriche.

Les deux souverains proposeront à la Diète l'établissement d'une flotte allemande, avec Kiel pour port fédéral.

La direction de police sur le port de Kiel sera exercée jusque-là par la Prusse.

La Prusse est autorisée à établir à Kiel les fortifications nécessaires, à occuper ce port et à veiller à sa défense.

Les deux grandes puissances allemandes proposeront à la Diète d'élever Rendsbourg au rang de forteresse fédérale.

Cette place conservera jusque-là une garnison mixte, dont le commandement sera changé chaque année au 1<sup>er</sup> juillet.

La Prusse conservera deux routes militaires à travers le Holstein : l'une de Lubeck à Kiel, et l'autre de Hambourg à Rendsbourg.

La Prusse gardera la disposition d'un fil télégraphique pour communiquer avec Kiel et Rendsbourg. Elle aura aussi le droit de faire circuler une malle-poste prussienne pour communiquer avec ses employés sur les deux lignes à travers le Holstein.

Les duchés entreront dans le Zollverein.

La Prusse est autorisée à construire un canal de la mer du Nord à la Baltique, canal dont elle aura la direction.

L'empereur d'Autriche cède, moyennant une compensation pécuniaire, ses droits sur le Lauenbourg au roi de Prusse, qui reste unique possesseur de ce pays.

Le Lauenbourg n'aura pas à payer de frais de guerre.

Le Holstein sera évacué par les troupes prussiennes, et le Sleswig par les troupes autrichiennes.

Les mesures nécessaires pour la mise à exécution de cet arrangement, y compris la dissolution du gouvernement sleswigo-holsteinois, doivent être prises d'ici au 15 septembre.

La *Correspondance générale* de Vienne combat les appréhensions de ceux qui peuvent avoir considéré l'abandon du duché de Lauenbourg comme l'indice d'un changement dans la politique traditionnelle de l'Autriche. Aucune analogie ne saurait être établie ni entre

les conditions de droit public du Lauenbourg et celles du Sleswig-Holstein, ni entre le droit de copossession sur le Lauenbourg et le droit de l'Autriche sur toutes les autres possessions.

La *Correspondance générale* déclare que le gouvernement regardera toujours comme son premier devoir le maintien de l'intégrité de la monarchie.

Le prince d'Augustenbourg est en ce moment à Kiel, où il confère avec ses partisans. Il serait décidé à adresser une protestation à la Diète germanique contre le maintien du *condominium* dans les duchés.

On annonce que le grand-duc d'Oldenbourg doit arriver prochainement à Eutin.

Nous empruntons au *Phare de la Loire* la correspondance suivante qui lui est adressée de Paris, le 23 août :

La *Correspondance générale* de Vienne cherche à atténuer l'importance de la victoire remportée par M. de Bismark.

Elle est bien forcée d'avouer que la Prusse obtient le Lauenbourg, Kiel, Rendsbourg et l'administration du Schleswig, mais elle prétend qu'en ce qui concerne la solution définitive de la question des duchés, l'Autriche n'a fait aucune concession « sur les principes qu'elle a maintenus depuis la conclusion de la paix. » L'Autriche a donc des principes? Lesquels? Je serais curieux de les connaître.

Elle avait annoncé qu'elle partait en guerre avec la Prusse pour obliger le Danemark à respecter les droits des duchés; c'est la seule chose qu'elle ait dite à ma connaissance, et

vous savez comment les droits de ces pauvres duchés ont été défendus et sont respectés. Que vient-elle parler de ces principes après une telle équipée? Est-ce que M. de Bismark n'a pas foulé aux pieds les droits des duchés? Est-ce qu'il consent à consulter leurs vœux? Est-ce qu'il ne veut pas expulser le duc d'Augustenbourg?

Attendons la fin, nous dit la *Correspondance générale*. Est-elle donc bien sûre que nous pourrions la voir? Et puis d'ailleurs, la fin est arrivée pour le Lauenbourg qui devient possession prussienne ainsi que Kiel; cela ne compte donc pour rien?

Comment nous persuader, au surplus, que M. de Bismark s'arrêtera en si beau chemin, et qu'il ne tirera pas tout le parti qu'il peut tirer des circonstances, de la faiblesse de l'Autriche, de la neutralité de l'Europe?

Le plus difficile est fait aujourd'hui, les duchés sont conquis; quoi de plus simple que de les garder?

Si l'Autriche crie trop, on pourra lui laisser à la rigueur un coin du Holstein; cela ne gênera pas la Prusse, et M. de Mensdorff, acquiesçant ainsi le droit de se poser en conquérant, ne jettera plus de bâtons dans les roues de M. de Bismark.

Qui sait, d'ailleurs, si nous n'assistons pas à une comédie dont les derniers actes sont déjà réglés?

Qui sait si les deux souverains qui viennent de s'embrasser à Salzbourg (littéralement) n'ont pas ri en petit comité des frayeurs qu'ils inspiraient naguère et des préoccupations qu'ils causent encore aujourd'hui?

L'Europe est muette, l'Europe est morte;

## FEUILLETON.

18

## LE ROMAN D'UNE HÉRITIÈRE.

(Suite.)

Cependant, il faut l'avouer, depuis qu'il avait échappé au danger immédiat, le comte se rattachait à la vie. Il voyait, en pays lointain, d'autres connaissances, l'estime du monde reconquis sous un nom d'emprunt. Pulchérie ne l'abandonnerait pas, la fortune lui reviendrait par des aventures nouvelles, de la gloire peut-être, une existence entière à reconstruire, sur des bases plus solides que la première, après une expérience si chèrement achetée. Il n'était plus assez gentilhomme pour que ce qu'il appelait la chimère du point d'honneur, pût lui faire abandonner tout cela.

Arabelle n'était pour lui qu'un fil d'or, se rattachant encore à son passé. En ne la voyant plus, l'émotion qu'il éprouverait s'effacerait sans doute. Son dédain ne le blesserait plus que comme un souvenir qu'il pouvait écarter. Toutes ses pensées se heur-

taient en même temps dans son cerveau, et devinant celles de la comtesse :

— Madame, reprit-il, d'un ton décidé, vous me prenez pour un lâche, qui préfère la vie à l'honneur.

— Si j'étais accusée, même innocente, monsieur, je laverai de mon sang la tache faite à mon nom; pourtant, je ne suis qu'une femme, et...

— Une vraie Spartiate, milady, une digne fille des hauts barons highlanders; vous me présenteriez sans trembler l'arme ou le poignard destiné à mettre fin à mes jours, et vous porteriez ensuite mon deuil avec moins d'amertume.

— Je n'ai pas à vous répondre à ce sujet, monsieur; ce n'est pas un conseil que vous désirez de moi, c'est une raillerie que vous m'adressez. Dieu me préserve d'ailleurs d'être juge dans une pareille cause. Permettez que je me retire à présent, nous n'avons plus rien à nous dire. Je vous reverrai encore une fois avant votre départ, vous pouvez compter sur ma promesse. Ensuite, que Dieu vous garde. Adieu.

Lady Arabelle jeta un long regard sur cette logette hospitalière, comme pour en graver dans sa mémoire jusqu'aux derniers détails; après quoi elle

fit à son mari un signe de congé comme une reine irritée qui renvoie ses sujets, et elle sortit en appelant Kernek, sans retourner la tête.

Elle le retrouva à son poste; ils reprurent le même chemin qu'ils avaient parcouru. En arrivant au premier étage, ils entendirent distinctement des pas dans le corridor.

Deux personnes marchaient et parlaient à voix basse. Heureusement ils se trouvaient en face d'un de ces cabinets noirs inventés par nos ancêtres pour servir de dégagement. Il y poussa la comtesse et s'y jeta après elle, en refermant la porte seulement poussée. Aussitôt les pas s'arrêtèrent; malgré ses précautions, un léger bruit avait trahi leur présence. La comtesse écoutait battre son cœur; elle tremblait de tous ses membres.

On recommença à marcher; les promeneurs nocturnes passèrent à côté d'eux.

— J'aurais juré qu'on fermait une porte, dit l'un des deux.

— Et moi aussi, pourtant nous sommes seuls.

— Cette satanée baraque est pleine de revenants. Brigadier, vous êtes pis que le Juif-Errant, vous nous faites marcher nuit et jour.

— Patience, j'ai mon idée, on ne m'attrapera

pas....

Ils n'entendirent plus rien, les voix s'éloignaient. — Mon Dieu! reprit la comtesse, ces gendarmes ne dorment ni jour ni nuit; prenez garde, Kernek.

— Ne craignez rien, madame, je suis plus fort qu'eux. Retirez-vous seule, s'il vous plaît, ne menez pas de bruit; si vous les rencontrez, parlez-leur sans trouble, vous êtes bien libre de vaguer chez vous.

— Et vous?

— J'ai le temps de remonter là-haut avant qu'ils reviennent, je m'en vais servir le monsieur.

Madame de Courville écouta encore un instant; puis elle se risqua sur la pointe du pied, et bientôt elle eut rejoint son appartement, où elle se renferma à triple verrou.

Plusieurs jours se passèrent, les dames restèrent seules; il vint quelques visites de curiosité; la comtesse ne les reçut pas. Régis envoyait chaque matin prendre de ses nouvelles, la réponse était toujours la même.

— Mme la comtesse remercie M. le vicomte, elle se porte mieux et n'a besoin de rien.

Un jour cependant, lady Erlington changea la

qui les empêche de vider à leur guise et suivant leur bon plaisir un débat qu'on n'aurait pas dû leur permettre d'ouvrir? Qu'ils gardent les duchés, qu'ils les cèdent, qu'ils les donnent ou qu'ils les vendent, aucune voix ne s'élèvera pour protester; car il est bien entendu, bien convenu désormais que le choc des deux grandes puissances européennes pouvant amener une conflagration générale, chacune d'elles a le droit de faire ce que bon lui semble, pourvu cependant qu'elle se contente d'égorgier un petit agneau.

Dans ce système, tous les petits Etats sont à la merci des grands, et parmi ceux-ci la fortune sourit aux plus audacieux. Tant il est vrai qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

C'est égal, l'Europe fait là une mauvaise campagne, et vous verrez qu'à force de laisser les injustices s'accumuler, dans la crainte chimérique de troubler la tranquillité générale, elle se trouvera un beau jour en face d'une situation qui ne pourra se dénouer que par une catastrophe.

*L'Unita italiana*, du 22, reproduit une longue lettre de Mazzini, adressée au président de la Société des libres penseurs de Siéne. Pour lui, il n'y a d'autre programme que celui-ci :

« Venise; chasser l'Autriche; former dans la guerre une nouvelle armée de volontaires et courir sur Rome. Nous avons besoin, absolument besoin, d'une guerre italienne qui nous baptise italiens et qui provoque l'insurrection européenne. »

Cette lettre, du 3 août, comme toujours sans indication du lieu d'où elle part, n'a rencontré en Italie qu'indifférence et froideur.

Nos renseignements nous permettent d'assurer que ce n'est pas avec ce programme que se feront les élections prochaines en Italie.

On écrit de Marseille, le 24 août : Le paquebot d'Italie qui était en retard vient d'arriver. Les lettres de Rome, du 19, constatent que la santé du pape est parfaite.

Le saint-père a chargé une commission d'élaborer un projet pour l'établissement d'une cour des comptes.

Une magnifique statue en marbre de l'empereur Trajan a été découverte dans les fouilles faites par le propriétaire de la villa Lavinia.

Le pape a envoyé des secours en argent à Ancône pour les familles pauvres qu'a frappées le choléra.

La *Correspondance de Rome* assure qu'une société française s'est formée à Rome, sous la direction de M. de Damas, pour canaliser le Tibre et creuser un port à son embouchure.

Les journaux anglais se sont émus des dernières opérations de l'armée russe dans l'Asie centrale. On assure même que des explications

auraient été demandées à la Russie par le cabinet de Londres; l'on n'en connaît encore ni les termes ni le résultat. On sait seulement par les journaux russes, dit à ce sujet le *Moniteur du soir*, dans sa dernière revue hebdomadaire, que l'intention du cabinet de Saint-Petersbourg ne serait pas de conserver la possession de Tashkend.

Les mêmes journaux prétendent savoir que la visite du grand-duc Constantin à la cour de Suède avait un but politique, et que l'entrevue récente du roi de Danemark et du roi de Suède, à Schonen, avait été aussi motivée par les mêmes raisons politiques.

Les mesures ordonnées par le gouvernement russe en vue d'une réduction importante dans l'effectif de l'armée sont confirmées dans les termes suivants par une correspondance de Saint-Petersbourg adressée au *Moniteur* :

« Un ukase du 27 juillet (ancien style) a ordonné des réductions dans l'armée :

» Vingt-quatre divisions d'infanterie sont ramenées de l'effectif renforcé de paix à l'effectif ordinaire de paix; dix divisions d'infanterie sont ramenées de l'effectif ordinaire de paix à l'effectif des cadres seuls.

» Quelques réductions moins considérables ont lieu pour la cavalerie et l'artillerie,

» Il sera donné suite à l'ensemble de ces mesures aussitôt après que les troupes auront terminé leurs travaux d'été. »

On écrit de Portsmouth, le 23 août :

Les flottes française et anglaise sont attendues ici le 29, ou même le 28 août. La flotte française se composera de neuf navires blindés; elle sera accompagnée du yacht la *Reine-Hortense*, ayant à bord M. de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine.

Les premiers arrangements pour les fêtes ont été un peu modifiés, parce que la flotte française doit abrégier son séjour. Le gouvernement et la municipalité font de grands préparatifs pour les fêtes. Partout se manifeste le vif désir de faire honneur aux représentants de la nation française.

Le 29, un dîner sera donné à M. de Chasseloup-Laubat à bord du *Duc-de-Wellington*. Le 30, un grand banquet réunira les officiers des deux escadres. La journée du 31 sera marquée par une démonstration civique et par une revue des troupes. Le 1<sup>er</sup> septembre, un bal sera donné par les lords de l'amirauté. La salle de bal pourra contenir deux mille personnes.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On écrit de Paris, le 24 août : Nous recevons de Neuchâtel la nouvelle que

formule; elle pria M. de Sancy de venir, elle avait une lettre à lui communiquer à l'insu de sa fille, et elle l'invitait à entrer dans le pavillon du régisseur où elle l'attendrait.

Une heure après il était au lieu indiqué.

— Monsieur, dit la marquise à M. de Sancy, ma fille est dans un état nerveux qui m'inquiète. Pour lui éviter toute émotion, j'ai donné ordre qu'on me remit ses lettres, et j'ai béni la sagesse de cette mesure. En voici deux sur lesquelles j'ai voulu vous consulter.

La première était d'un ami de la ville qui s'était présenté plusieurs fois, sans avoir été admis.

— « Puisque je ne puis vous voir, madame, il faut me décider à vous écrire; je tiens mes renseignements de bonne source, vous m'inspirez un véritable intérêt, et je suis heureux de vous en donner la preuve. Il revient de tous les côtés des rapports et des propos. M. de Courville n'a pu s'échapper, dans l'état de maladie où il était, sans laisser la moindre trace; on est donc parfaitement convaincu qu'il est caché dans le château ou les environs; on exerce une surveillance incessante, dont vous êtes particulièrement l'objet. S'il y a quelque vérité dans les bruits qui courent, prenez vos précautions, ou vous pou-

vez être sérieusement compromise. Attendez-vous à un interrogatoire, il en est fortement question, on parle même de vous faire venir à la ville, afin de vous avoir tout à fait sous la main.

» Je me crois obligé de vous prévenir, madame; votre position éveille les sympathies de tout le monde. On ignore, ou à peu près du moins, de quel delit le comte est accusé, les magistrats se taisent encore, ils laissent croire que c'est par ménagement pour vous, peut-être êtes-vous à cet égard mieux renseignée que nous-mêmes; quant au reste, tenez-le pour certain.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

— Eh bien! monsieur, qu'en pensez-vous, que dois-je faire? Faut-il montrer cette lettre à ma fille?

— Oui, madame, c'est mon avis.

— Vous croyez à ces nouvelles?

— Non-seulement j'y crois, madame, mais je crois encore qu'en effet le comte est caché dans le château ou aux environs; je crois que Kernek l'a sauvé, et que lady Arabelle sait maintenant où il se trouve. Le danger est d'autant plus grand si on la surveille et si on l'interroge.

— Vous me faites frémir, monsieur, ma fille ca-

l'Empereur et l'Impératrice quittent aujourd'hui cette ville. Leurs Majestés sont attendues demain à Fontainebleau, où se trouve en ce moment le Prince Impérial.

— On écrit, de Frauenfeld (Suisse), le 21 août, au *Bund*, de Berne :

Hier, l'Empereur des Français a fait, avec l'Impératrice, le grand-duc de Bade et la reine de Wurtemberg, une promenade en bateau sur le lac de Constance, d'où il est revenu à six heures du soir à Arenenberg.

Il invita, par une dépêche télégraphique, la société de chant de Itakborn à venir à Arenenberg; la société chanta plusieurs morceaux à l'Impératrice.

L'Empereur s'entretint amicalement avec les chanteurs; il dit qu'il était content de revoir les lieux où il avait été si heureux dans sa jeunesse, et demanda si, parmi les personnes présentes, il y avait quelqu'un qui se souvenait de son départ.

— Oui, répondit un des chanteurs, vous avez dit alors : « Je pars d'ici avec douleur, mais quand je reviendrai la joie régnera. »

L'Empereur et l'Impératrice partirent ce matin pour Lucerne pour monter sur le Rigi ou visiter l'Oberland bernois. On assure que l'Impératrice aspire à voir les montagnes.

On lit dans la *Gazette de Thurgovie* :

« Mardi, l'Empereur continuera son voyage par Brunez, Breinz et Thun. On ne saurait nier qu'il a beaucoup d'amis dans notre pays. On est heureux de voir qu'il n'a pas invoqué, comme récemment l'empereur de Russie, la protection de la police pour qu'il ne lui arrivât rien de désagréable. »

On lit dans la *Gazette de Lucerne* :

« Le 21 août, à cinq heures et demie du soir, l'Empereur Napoléon et l'Impératrice Eugénie sont arrivés, ici, par un train express de Zurich. Une grande foule les attendait à leur arrivée, et les salua en se découvrant. L'Empereur et l'Impératrice répondirent amicalement à ces saluts. Ils traversèrent ensuite la ville en simples voitures de place et se rendirent à l'hôtel du Schwartzerhof. Ils visitèrent ensuite à pied le célèbre lion monumental. »

— Le *Courrier de Marseille* publie une hygiène préservatrice du choléra, que sa longueur nous empêche de reproduire; nous empruntons du moins à ce document sa conclusion qui indique le moyen à prendre en cas d'accident cholérique :

« Les premiers soins à donner, avant l'arrivée du médecin, sont les suivants : Faire coucher le malade dans un lit bassiné; si le refroidissement est rapide, l'envelopper dans une couverture en laine ou une robe de chambre, l'entourer de cruchons remplis d'eau bouillante ou de fers à repasser bien chauffés, appliquer des sinapismes sur le ventre, aux jambes et aux pieds; faire boire, par gorgées,

cherait ce misérable?

Lady Erlington avait adopté cet adjectif pour désigner Tristan et n'en employait jamais d'autre, elle ne le nommait plus.

— C'est son mari, madame.

— Hélas! oui, c'est son mari.

Elle poussa un gros soupir et ne put retenir ses larmes; Régis comprenait sa douleur et n'osait pas la troubler.

— Quant à l'autre lettre, reprit-elle, elle est d'une bien autre nature. Mon sang bouillonne en pensant à cette insolence. Lisez.

M. de Sancy obéit.

— « Ma chère cousine, je suis tellement bouleversée de cet effroyable malheur que j'ai à peine la force de vous écrire. J'ai voulu douter jusqu'à présent, et je suis forcée de me rendre à l'évidence. Vous savez combien je vous aime tous les deux, vous devinez ce que j'éprouve.

» Je désirerais bien vous voir, je n'ose me présenter sans être demandée; une douleur telle que la vôtre exige le respect; j'ai donc attendu votre appel.

» Puisque vous n'éprouvez pas le même désir que moi, puisque je ne vous suis utile en quoi que ce soit,

une infusion aromatique quelconque (tilleul et camouille, thé, café noir très-léger) aussi chaude que possible, en y ajoutant quelques gouttes de rhum ou de cognac; donner de quart d'heure en quart d'heure une cuillerée à café de la liqueur de la Grande-Chartreuse verte, ou toute autre préparation équivalente; s'il survient des crampes, frictionner avec de l'eau sédative ou de l'alcool camphré, en ayant le soin de ne pas découvrir le malade, c'est-à-dire en dessous des couvertures.

» Si ces moyens sont employés promptement, avec intelligence et persévérance, non-seulement ils permettront d'attendre l'arrivée du médecin, qu'il faut toujours se hâter d'appeler, mais ils pourront même enrayer la maladie. »

## Chronique Locale.

Conseil général de Maine-et-Loire.

SESSION DE 1865.

Ouverture de la session.

SUITE DU DISCOURS DE M. LE PRÉFET.

» Une loi du 12 juillet dernier indique les conditions suivant lesquelles ces chemins de fer peuvent être établis, et fixe la subvention de l'Etat au quart de la dépense laissée à la charge des départements, des communes et des intéressés, lorsque, comme dans notre Anjou, le produit du centime additionnel aux quatre contributions directes dépasse 40,000 francs.

» Examinons sommairement si, quant à présent, nous pouvons invoquer cette loi pour relier, par exemple à la ville d'Angers, les deux chefs-lieux d'arrondissement qui se trouvent en dehors du tracé des lignes actuellement concédées.

» J'admets d'abord que le Conseil général ne veut pas augmenter le nombre des centimes extraordinaires imposés pour travaux d'utilité départementale, et je rappellerai que nos finances sont complètement engagées jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1871; qu'à cette époque seulement, et pendant deux ans, nous aurons la libre disposition de cinq centimes représentant 210,000 francs environ par an, et qu'à partir de 1875, nous pourrions consacrer annuellement 540,000 francs à des travaux extraordinaires.

» Voyons si, sans abandonner, les grandes entreprises utiles, nécessaires plutôt, que nous exécutons, nous pouvons suivre la voie qui nous a été indiquée par les départements du Haut et du Bas Rhin, et dans laquelle notre voisin le département de la Sarthe nous devance avec une résolution digne d'éloges.

» La distance qui sépare Baugé de la Men-tré est d'environ 24 kilomètres; nous avons 41 kilomètres de Segré à la Possonnière (je suppose que cette direction, évitant la cons-

je crois ma présence plus nécessaire ailleurs. Je pars, je vais à Paris, je remuerai le monde pour sauver Tristan; s'il peut l'être, il le sera. Disposez de moi en tout et pour tout, et croyez à mon véritable attachement.

» POLCHÉME. »

— Comment cette lettre est-elle arrivée?

— Par un domestique. Cette femme est partie avant-hier au soir.

— Et ce matin, madame, les magistrats se sont présentés chez elle pour l'interroger et fouiller le château. On assure qu'elle a été arrêtée. Vous voyez que cela se complique.

— Dois-je instruire Arabelle de tout ceci?

— Ne lui montrez pas la lettre surtout, qu'elle ignore; on peut lui annoncer le départ, ce sera un point de tranquillité pour elle.

— Vous avez raison. Oh! ma pauvre enfant!

Depuis la catastrophe, lady Erlington avait vieilli de dix ans; elle ne mangeait plus, elle dormait à peine, sa santé menaçait sérieusement d'être compromise, M. de Sancy ne put s'empêcher de lui faire observer.

— Et que m'importe, pourvu que ma fille soit délivrée de ces angoisses! Je ne suis rien, en comparaison d'elle, et le remords d'avoir fait son malheur

truction d'un pont sur la Maine, est la seule possible dans des conditions économiques) : en tout 65 kilomètres pour relier à Angers par des voies ferrées nos deux chefs-lieux d'arrondissement déshérités.

Admettons, ce qui est malheureusement douteux, que nous obtenions les conditions avantageuses qui ont été consenties par la compagnie de l'Est aux départements du Haut et du Bas-Rhin, et par la compagnie d'Orléans au département de la Sarthe pour le chemin d'Aubigné à La Flèche.

Nous aurons à fournir la plate-forme, y compris ballast, terrains et ouvrages d'art, tels que ponts, ponceaux, aqueducs, etc.

Dans l'Alsace, pour les deux chemins les plus importants livrés à l'exploitation, la dépense nécessitée par cette plate forme s'est élevée à 47,000 fr. par kilomètre. Dans la Sarthe, elle n'est évaluée qu'à 35,000 fr.

Je crois que nous devons tenir le chiffre accusé par les départements du Haut et du Bas-Rhin, après les travaux faits, comme nous indiquant bien mieux que les évaluations de la Sarthe, la part de sacrifices qui nous incomberait dans une entreprise de cette nature.

Toutefois, comme nos terrains ont moins de valeur que ceux des vallées de l'Alsace, j'admets, bien entendu sous bénéfice d'inventaire, que nous pourrions prendre pour point de départ de nos appréciations un chiffre intermédiaire, soit 40,000 fr. par kilomètre.

Nos 65 kilomètres coûteraient donc deux millions 600,000 fr.

L'Etat nous accordant une subvention de 650,000 fr., si les communes, les propriétaires et les industriels intéressés voulaient et pouvaient concourir à l'exécution de ces travaux, dans la proportion qui a été obtenue en Alsace, c'est-à-dire pour moitié de la dépense totale, j'exprimerais volontiers l'avis qu'il y a lieu d'ordonner immédiatement des études, de nous concerter avec une compagnie qui se chargerait, à forfait, de la construction et de l'exploitation des nouvelles lignes si désirées, et je vous engagerais à ne pas vous laisser arrêter par notre situation financière. La part qui resterait à notre charge serait égale à la subvention de l'Etat, et nous pourrions, sans difficulté bien sérieuse, accorder une allocation de 650,000 fr.

Si, au contraire, le département doit seul ou presque seul pourvoir, comme il y sera obligé, je crois, dans la Sarthe, aux trois quarts de la dépense; si sa subvention doit être de deux millions et plus, en y comprenant les intérêts de l'emprunt qu'il sera obligé de contracter, je pense que vous ne préférerez pas l'exécution de 65 kilomètres de voies ferrées destinées à produire, je m'empresse de le reconnaître, des avantages considérables pour les contrées traversées, à la construction de cinq cents kilomètres de chemins d'intérêt commun qui porteraient la vie et la richesse

sur tous les points du département.

Vous n'oubliez pas, en effet, Messieurs, que d'après les indications consignées dans le rapport de M. l'agent-voier chef, nous transformons un chemin vicinal à peine ébauché en un chemin d'intérêt commun à l'état d'entretien moyennant 4,000 fr. par kilomètre.

C'est donc seulement comme dans l'Alsace, avec la participation très-active des subventions communales et particulières, que nous pourrions satisfaire des centres de population dignes de notre plus bienveillant intérêt.

Pour réaliser plus promptement une amélioration incontestable, il n'est pas défendu de profiter de l'ardeur du désir de ceux qui doivent contribuer, avec nous et plus que nous, à l'exécution des chemins de fer départementaux.

Or, messieurs, les voies de communications rapides et économiques sont un des plus grands besoins de notre siècle. Nous voulons aller vite et nous nous exagérons peut-être les avantages de cette vie à la vapeur.

Disons donc aux intéressés : « Vous voulez des chemins de fer; vous prétendez que vos revenus seront augmentés d'une manière notable par la construction de ces voies rapides; nous le croyons comme vous; nous sommes disposés à vous aider puissamment, mais l'œuvre principale doit être faite par vous.

Réunissez-vous en association; évaluez la somme des avantages que vous procurera la prompte exécution des chemins de fer si ardemment souhaités.

Où ces avantages sont grands et vous pourrez alors consacrer des capitaux importants à la réalisation de votre désir ou bien ils sont moindres que vous ne le supposez avant de les chiffrer, et alors, renoncez de bonne grâce à nous imposer une dépense hors de proportion avec l'intérêt auquel vous demandez qu'il soit donné satisfaction. »

J'ai entendu si souvent dire que les communes, les propriétaires et les industriels étaient prêts à faire les plus grands sacrifices pour obtenir des chemins de fer, que je cherche à leur faire préciser leurs offres, et permettez-moi de le dire un peu vulgairement, je jette cette idée par la fenêtre dans l'espérance qu'elle sera recueillie par ceux qu'anime le sincère désir de doter certaine partie de notre département de ces voies rapides et économiques qui doivent en accroître la prospérité.

Il m'a semblé bon d'ailleurs de calmer des impatiences très-naturelles en leur indiquant la voie dans laquelle le département serait disposé à entrer pour les satisfaire.

Vous voudrez bien examiner, messieurs, s'il vous convient d'adopter, en principe, l'opinion que j'ai développée bien longuement quoique très-incomplètement. Pardonnez-moi

d'avoir ainsi abusé de votre obligeante attention et veuillez me permettre de placer ce travail incorrect sous l'égide de votre bienveillance si souvent éprouvée.

L. BOURLON DE ROUVRE.

Le pèlerinage au tombeau de saint Martin à Candes a été fixé à demain 27 août. Les pèlerins de Tours arriveront à la gare de Varennes à 8 heures du matin et seront conduits au port de Montsoreau par un service d'omnibus.

Mgr l'archevêque de Tours présidera la cérémonie, il passera dit-on, par Saumur.

Un service d'omnibus partira de Saumur dimanche matin pour transporter les pèlerins de notre ville au tombeau de saint Martin.

C'était fête lundi dernier à l'école de Montreuil-Bellay.

L'inspecteur des écoles de l'arrondissement, de passage en cette ville, devait remettre à M. Beaumier une mention honorable que lui avait décernée M. le ministre de l'Instruction publique, comme une juste récompense de la distinction avec laquelle est dirigée cette importante école.

Les conseillers municipaux qui avaient pu être prévenus à temps, s'étaient réunis spontanément pour donner à leur instituteur une preuve de sympathie et d'intérêt bienveillant.

La séance s'est ouverte par un chœur de circonstance, exécuté par tous les élèves, avec une précision et un goût incomparables. L'inspecteur a ensuite pris la parole; il a d'abord félicité les élèves sur leurs succès constatés à l'inspection et leurs travaux de l'année, attestés par de nombreux dessins au lavis exposés dans la classe, exécutés avec une netteté et une habileté surprenante de la part d'enfants aussi jeunes. Après avoir lu l'arrêté ministériel et remis la mention, passant en revue les qualités d'esprit et de cœur nécessaires à un bon instituteur, M. l'inspecteur a énuméré rapidement les services rendus par ces hommes religieux, moraux, profondément dévoués à leurs devoirs et si reconnaissants des mesures prises par le gouvernement pour améliorer leur position.

Nous serions heureux de pouvoir citer les paroles d'encouragement qu'il a, en terminant, adressées à M. Beaumier, pour le féliciter de la bonne direction qu'il a su donner à son école, de l'excellence de sa méthode et des résultats qu'il obtient.

L'émotion du maître, la joie des élèves et la satisfaction des témoins, ont fait de cette réunion une bonne journée pour la cause de l'Instruction primaire en notre contrée.

MORILLON.

Le Maire de la commune de Saint-Lambert-des-Levées, chevalier de la Légion-d'Honneur,

préviens le public que le concours agricole aura lieu, cette année, en sa commune, le dimanche 27 de ce mois, à 10 heures du matin, dans une pièce de terre dépendant de la ferme des Pâturaux, sur la route de la Ronde, près Saumur.

Il y aura protection pour les marchands, pour les musiciens et saltimbanques.

Le Maire, SIMON.

### ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 15 juillet au 11 août.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS		
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual. maigres et médiocres.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual. maigres et médiocres.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual. maigres et médiocres.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual. maigres et médiocres.	
BOUCHERS.										
MM.										
1	Remare.	1	»	»	»	3	»	10 29	»	8 38
2	Morisseau.	»	»	»	»	3 7	»	14 40	»	18 54
3	Touchet.	»	»	»	»	6	»	6 28	»	3 49
4	Poisson.	»	»	1	»	15	»	19 31	»	14 64
5	Groleau.	»	»	»	»	1	»	1 10	»	1 24
6	Lanier (1).	»	»	»	»	3	»	6 17	»	4 19
7	Corbinau(2).	»	»	»	»	9	»	13 45	»	8 58
8	Séchet.	»	»	1	»	»	»	5 32	»	12 45
9	Prouteau.	»	»	»	»	»	»	5 17	»	6 28
10	Chalot.	»	»	1	»	»	»	7 22	»	5 46
11	Pallu.	»	»	1	»	»	»	5 27	»	3 45
—										
CHARCUTIERS.										
MM.										
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	5 13
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	1 4
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	»	10 6
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	10
5	Touchet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	4 12
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	6 12
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	9 13
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	8 5
10	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	1 9
11	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	1 7
12	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	10 7

(1) Une vache refusée pour défaut de qualité.

(2) Un mouton refusé pour défaut de qualité.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

### Dernières Nouvelles.

Le *Moniteur* publie la dépêche suivante :

L'Empereur et l'Impératrice viennent d'arriver à Neuchâtel pour y passer la nuit. Pendant le trajet de la gare à l'hôtel, les chevaux de la voiture de suite, où se trouvait S. A. la princesse Anna, se sont tout-à-coup emportés. Quelques instants après, la voiture a versé violemment et la princesse Anna a été relevée avec une contusion à la tête, assez forte, mais sans aucune gravité.

L'Empereur part demain matin pour se rendre directement à Fontainebleau.

Une correspondance particulière nous permet de compléter les informations données par le *Moniteur*.

Milord, nous sommes prêts à communiquer à Votre Seigneurie ce que nous savons nous-mêmes. J'aurai l'honneur de vous faire observer toutefois que Mme la comtesse de Courville connaît beaucoup mieux que nous les détails de cette malheureuse affaire; si vous voulez prendre la peine de l'interroger, elle serait probablement plus confiante avec vous qu'avec la justice, et nous apprendrions enfin ce que nous ne pouvons découvrir.

— Je verrai donc ma sœur en particulier!

— Qu'en pense Votre Seigneurie?

— Je crois, reprit un autre magistrat, qu'il serait plus utile à la cause d'interroger Mme de Courville devant milord et devant nous; peut-être serait-elle encouragée par un si puissant appui et céderait-elle à nos instances.

— Je vais la chercher moi-même. Auparavant, je désire connaître au moins les principaux faits. Le comte a été soupçonné de complot contre l'Etat?

(La suite au prochain numéro.)

peut me tuer, je ne me plaindrai pas si je répare ainsi ma faute.

— Vous êtes le seul soutien de la comtesse, milady, ne l'oubliez pas.

— Que puis-je pour elle? Etrangère, ignorante, même des lois de mon pays, à plus forte raison des vôtres, je ne sais quelle démarche entreprendre, je marche dans les ténèbres. Mon amour garde mon enfant et la défendra jusqu'à la mort.

Ce sublime amour maternel pense d'abord aux sacrifices, le dévouement et l'abnégation sont sa vie.

— Si le comte est réellement à Grandlieu, sa retraite doit être impénétrable, puis-je ne l'ai pas découverte. Comment en sortira-t-il? C'est là ce que je ne puis prévoir. L'important serait de décider Mme de Courville à ne plus s'occuper de lui, ou du moins à mettre une grande prudence dans sa conduite. Où est Kernek?

— Il ne paraît plus; heureusement jusqu'ici on l'a oublié; mais si quelque domestique s'avise de se souvenir de lui, la justice aura l'éveil, on le cherchera et une découverte est imminente.

— Heureusement, on est accoutumé à ses originalités, et personne ne s'en inquiète.

On entendit un bruit de voix dans le corridor, le régisseur frappa à la porte et demanda la permission d'entrer; il se présenta avec Constant.

— Milady, dit celui-ci, on aperçoit du haut du donjon, où je suis resté en vigie depuis ce matin, deux voitures. L'une qui vient de la ville et que les gendarmes assurent être celle de M. le procureur impérial, l'autre qui arrive de Rennes ou de Nantes, avec des chevaux de poste.

— Laquelle est la plus près? demanda Régis.

— Celle qui amène les magistrats, monsieur le vicomte, elle est entrée dans l'avenue.

— Que faire, monsieur?

— Nous rendre au château pour recevoir la justice, madame, et tâcher d'amortir pour lady Arabelle le coup qui va lui être porté. L'autre arrivant est sans doute son tuteur.

— Je l'espère.

Les magistrats parurent graves et solennels suivant leur coutume; ils demandèrent la comtesse. Lady Erlington obtint la permission de la préparer à cette cruelle visite. Elle venait de sortir du salon, le bruit d'une chaise de poste se fit entendre dans la cour, quelques secondes après Constant parut.

— Sa Seigneurie le marquis d'Erlington demande

s'il lui sera permis d'entretenir quelques instants M. le procureur impérial, dit-il.

### X. — DÉPART.

Ce nom jeté devant de tels personnages, en un pareil moment, produisit presque un effet de terreur. Les magistrats comprirent quel devoir ils étaient appelés à remplir. Régis sentit que son rôle était fini, Arabelle n'avait plus besoin de sa protection, il n'avait plus qu'à disparaître. Heureusement la marquise était près de sa fille, l'annonce brusque de cette visite l'eût fait évanouir. Elle ne craignait rien tant que son beau-fils, et sa présence en ce moment lui eût semblé le plus grand des malheurs.

Le marquis s'avança vers le procureur impérial, qu'il salua avec une déférence pleine de tristesse, il lui fit quelques excuses de se présenter ainsi lui-même.

— Votre arrivée dans ce château me révèle un danger immédiat, messieurs, je sais encore peu de choses, je ne puis m'adresser mieux pour être éclairé; vous voudrez bien, je l'espère, me mettre au courant de ce qui se passe. Je tremble d'en être instruit, et cependant je dois le savoir.

L'Empereur et l'Impératrice étaient dans la première voiture. Le général Fleury accompagnait leurs Majestés. La princesse Anna Murat était dans la deuxième voiture avec M<sup>me</sup> de Montebello et M<sup>me</sup> Bouvet.

Le sifflet de la locomotive a effrayé les chevaux de cette voiture qui, dans la rapidité de

sa course, a effleuré les roues de la voiture impériale.

M<sup>me</sup> de Montebello a eu la clavicule droite cassée; M<sup>me</sup> Bouvet, une côte enfoncée et un bras démis. La princesse Anna est fortement contusionnée.

L'accident est arrivé à huit heures du soir.

Le docteur Nélaton a reçu cette nuit une dépêche télégraphique; il est parti ce matin par un train spécial.

Un des valets de pied a eu le métatarse écrasé. Le cocher de la voiture a reçu une violente contusion à l'œil gauche.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET

ON DEMANDE DES VOYAGEURS pour un article de bon placement. Ils peuvent faire 20 fr. par jour. Ecrire à J. S. A., poste restante à Lyon.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE MIAU-MIZANDEAU.**

Les créanciers de la faillite du sieur Miau-Mizandeu, marchand, demeurant à Vihiers, sont invités à se trouver le mardi 29 août courant, à 9 heures 1/2 du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés tant sur la nomination d'un syndic que sur l'état des créanciers présumés.

Le greffier du Tribunal, (382) TH. BUSSON.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A l'amiable,

**UNE MAISON,**

Située à Saumur, rue du Pressoir-St-Antoine, occupée par Pointeau, Bouchard et autres.

Une autre MAISON, joignant la précédente, rue de la Gueule-du-Loup, occupée par Hubert, Dupont et Nail.

Et une MAISON, située sur les Ponts, rue de l'Egout, occupée par Jaudeau et Ragot.

S'adresser à M. ARTIF-PICARD, marchand de bois, rue Beaurepaire, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (383)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire Saumur.

**ADJUDICATION**

SUR LICITATION,

Entré majeurs et mineurs,

Le dimanche 3 septembre 1865, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur,

DE LA

**MAISON DU PETIT-SAINT-PIERRE**

A Saumur, rue d'Orléans, n° 33, précédemment occupée par M<sup>me</sup> Morin-Lemonnier,

En vertu d'un jugement du tribunal civil de Chinon, du 23 juin 1865, rendu entre M<sup>me</sup> veuve Lemonnier et les héritiers de M. Lemonnier.

Mise à prix. 25,000 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> FAUCON, avoué à Chinon, poursuivant la vente, et à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. (359)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UN VASTE MAGASIN**

Ouvrant sur la rue du Champ-de-Foire à la rue de Bordeaux.

S'adresser à M. BOUTIN-CHAPELLE, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (375)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

**UNE MAISON**

Située à Saumur, quartier de la Croix-Verte, occupée par M. Trochu, boulanger; entrée en jouissance le 24 juin 1866.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

**A VENDRE**

A l'amiable,

**UNE JOLIE**

**PIÈCE DE VIGNE ROUGE**

PREMIÈRE QUALITÉ,

Située à la Malgagne,

Contenant environ 73 ares, comprenant 15 rangées de vigne blanche. La pièce est entourée et barrée d'arbres fruitiers en plein rapport, et une petite maison est au milieu.

Facilité pour le paiement.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur, pour traiter et recevoir des renseignements, et également à M<sup>me</sup> veuve GODFROY, propriétaire au Pont-Fouchard. (344)

**A VENDRE**

UNE BONNE CALÈCHE, sortie des ateliers d'un des premiers fabricants de Paris.

S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER DE SUITE, UNE AUBERGE**

Parfaitement achalandée et située dans une position centrale.

Long bail et loyer peu élevé.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**UNE MAISON**

Rue de la Chouetterie,

Avec JARDIN, donnant sur le Champ-de-Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Péraro, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.

S'adresser à M. PÉRALO, rue Neuve-Beaurepaire. (255)

**A VENDRE**

Un très-bon CHIEN COUCHANT, âgé de 4 ans.

S'adresser à M. MINOT, garde particulier de M. DE LAFREGEOLIERE, à St-Florent. (381)

**A LOUER**

Présentement,

**UNE PORTION DE MAISON,**

PREMIER et SECOND ÉTAGE,

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M<sup>me</sup> SEONNET, rue de la Fidélité. (173)

**A LOUER**

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de: au rez de chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1<sup>er</sup> étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2<sup>e</sup> étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

Une bonne MAISON DE MERCERIE demande un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme se destinant au notariat.

S'adresser au bureau du journal.

**DESCOTIS**

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

Vient de paraître.

**Nouveau tirage complètement terminé**

DE

**LA CHIMIE TECHNIQUE**

De BARRUEL,

Appliquée aux Arts et à l'Industrie, à la Pharmacie et à l'Agriculture,

Sept volumes in-8°, avec un grand nombre de gravures.

PRIX: 50 FRANCS.

Cet ouvrage comprend 7 volumes. Le premier est consacré aux généralités préliminaires, à l'étude des corps non métalliques, à leurs combinaisons entre eux. Il traite des acides et de l'ammoniaque, de l'éclairage au gaz et de tout ce qui est susceptible d'application dans l'industrie, ainsi que des généralités sur les métaux et de leurs combinaisons.

Le second est consacré aux métaux alcalins et aux métaux terreux; à leurs oxydes, sulfates et sels. Fabrication de la poudre, extraction du sel; fabrication des verres, — des cristaux, — des émaux, de la chaux, — des mortiers et des ciments, — du plâtre, — des aluns, — des argiles, — des poteries, — de la porcelaine, etc., etc.

Le troisième s'applique aux métaux proprement dits, à leurs oxydes, sulfures, sels; modes d'extraction des métaux qui ne sont pas traités par les méthodes métallurgiques; préparations des couleurs qu'ils peuvent produire, dorure, argenture, etc.... Galvanoplastie, photographie.

Dans le quatrième, on traite des méthodes employées pour obtenir industriellement les métaux usuels: l'acier, le damas, les bronzes, etc.

Le cinquième et le sixième sont consacrés à la chimie organique générale. Le septième traite spécialement de la chimie appliquée à l'agriculture; des terrains, de leur analyse, des moyens de les amender; des engrais naturels ou artificiels les plus convenables aux diverses cultures que l'on veut entreprendre.

Librairie de Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

**CHRONIQUES SAUMUROISES**

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

**TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES:**

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I<sup>er</sup>; — Documents historiques.

UN VOL. IN 12 CHARPENTIER,

Prix: 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

**DISSERTATION**

SUR

**LE PONT CONSTRUIT PAR CÉSAR POUR PASSER LE RHIN**

(Commentaires de César, Guerre des Gaules, Livre IV, Chapitre XVII),

ACCOMPAGNÉE

**DE TROIS PLANCHES DEMI-RAISIN,**

Par M. PREVOST,

Officier supérieur du Génie.

Prix: 1 franc.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

On trouve aussi dans les mêmes librairies:

**LES FORTS VITRIFIÉS ET LES ARVII,**

Du même Auteur.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 24 AOUT.			BOURSE DU 25 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	68 25	» 10	» »	68 40	» 15	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	98	» »	» »	98	» »	» »
Obligations du Trésor. . . . .	452 50	» »	1 25	» »	» »	» »
Banque de France. . . . .	3600	» »	» »	3600	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1260	» »	» »	1260	» »	» »
Crédit Foncier colonial. . . . .	610	» »	» »	610	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	» »	» »	» »	635	» »	» »
Crédit Industriel. . . . .	712 50	2 50	» »	712 50	» »	» »
Crédit Mobilier. . . . .	795	10	» »	792 50	» »	2 50
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	922 50	» »	» »	927 50	5	» »
Orléans (estampillé). . . . .	856 25	3 75	5	856 25	» »	» »
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1088 75	8 75	» »	1086 25	» »	2 50
Est. . . . .	530	1 25	» »	528 75	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	877 50	» »	2 50	875	» »	2 50
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	567 50	» »	1 25	570	2 50	» »
Ouest. . . . .	550	» »	» »	550	» »	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1735	25	» »	1725	» »	10
Canal de Suez. . . . .	432 50	2 50	» »	435	2 50	» »
Transatlantiques. . . . .	523 75	» »	» »	522 50	» »	1 25
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	65 60	20	» »	65 75	15	» »
Autrichiens. . . . .	412 50	» »	» »	410	» »	2 50
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	488 75	1 25	» »	480	» »	8 75
Victor-Emmanuel. . . . .	268 75	» »	» »	267 50	» »	1 25
Russes. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains. . . . .	223 75	» »	» »	223 75	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	490	7 50	» »	490	» »	5
Saragosse. . . . .	316 25	» »	» »	320	3 75	» »
Séville-Xérès-Séville. . . . .	73 75	» »	1 25	76	2 75	» »
Portugais. . . . .	197 50	» »	» »	195	» »	2 50

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.**

Nord. . . . .	310	» »	» »	310	» »	» »
Orléans. . . . .	301	» »	» »	301	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	299 75	» »	» »	299 75	» »	» »
Ouest. . . . .	297	» »	» »	296 50	» »	» »
Midi. . . . .	296 25	» »	» »	296	» »	» »
Est. . . . .	299 75	» »	» »	300	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné